

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 juillet 2014

CP2014_07_9
id. 976

L'an deux mille quatorze le vingt et un juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

Absent(s) :

M. J. CAMBON

**AMÉNAGEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES
RD 11E1 - PR 0+160 À 0+380
RD 11E2 - PR 0+070 À 0+266
REPROFILEMENT DE CHAUSSÉE
VALENCE D'AGEN
DÉVOLUTION DU MARCHÉ**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure adaptée, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure un marché concernant les RD 11E1 et 11E2.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 23 juin 2014, a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans le procès verbal présenté.

Elle a décidé d'attribuer le marché ci-dessous à l'entreprise qui propose la meilleure offre en fonction des critères d'attribution pondérés suivants : prix des prestations 60 % et la valeur technique au regard du mémoire technique 40 %.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 23 juin 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département :

- le marché d'aménagement des routes départementales RD 11E1 et 11E2, avec l'entreprise et pour le montant suivants :

RD 11E1 – PR 0+160 à 0+380 – RD 11E2 – PR 0+070 à 0+266 – Reprofilement de chaussée – VALENCE D'AGEN

Montant : 554 000,00 € HT

Délai d'exécution : 20 semaines

Attributaire : ENTREPRISE EIFFAGE

- toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET